

Prolongement de la période d'observation et point sur la situation financière de la société Les Hôtels de Paris et du Groupe

Paris, le 5 octobre 2022,

Une audience s'est tenue le 26 septembre 2022 afin de prolonger de six mois la période d'observation de la procédure de sauvegarde ouverte le 28 mars 2022 par la société Les Hôtels de Paris.

Le Tribunal a répondu favorablement à cette prolongation. La période d'observation prendra ainsi fin le 28 mars 2023.

La société va utiliser ces six mois supplémentaires pour continuer à travailler sur l'élaboration d'un plan de sauvegarde. Ce plan de sauvegarde sera présenté par la société avec le concours de l'administrateur judiciaire (art. L. 626-2) et soumis au Tribunal, en charge de l'arrêté du plan.

Le Code de commerce précise, au sujet du plan de sauvegarde :

- La durée maximale de remboursement des créanciers est de 10 ans (art. L.626-12 du Code de commerce) ;
- Le premier remboursement doit intervenir au maximum un an après le jugement arrêtant le plan. Ainsi, la première "annuité" de remboursement des créanciers devra intervenir au plus tard à la date anniversaire du jugement arrêtant le plan (art. L.626-18 du Code de commerce). Dans le cas de la société Les Hôtels de Paris, le premier remboursement aurait lieu début 2024 au plus tard.





Point sur la situation financière de la société Les Hôtels de Paris

Après un premier trimestre 2022 impacté par la crise sanitaire du Covid-19 (variant Omicron), la société Les Hôtels de Paris a constaté une reprise de l'activité avec le retour des touristes et de la clientèle étrangère.

Les prix moyens ont par ailleurs augmenté (+56€ entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2022 à périmètre constant) en lien avec (i) un contexte économique inflationniste, et (ii) une nouvelle politique de *yield management*.

L'augmentation des prix moyens est venue directement impacter l'EBITDA de la société, qui s'établit à 815k€ à fin juin 2022, représentant 5% du chiffre d'affaires.

Au 30 juin 2022, la société Les Hôtels de Paris affiche des capitaux propres de 7 429k€ pour un capital social de 45 000k€.

Les capitaux propres sont ressortis inférieurs à la moitié du capital social pour la première fois à la clôture du 31 décembre 2019. L'exercice clos au 31 décembre 2021, soit le deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, laissait apparaître des capitaux propres toujours inférieurs à la moitié du capital social : les capitaux propres s'élevaient à 10 264k€ pour un capital social de 45 000k€.

Afin de régulariser la situation, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, il a été voté une réduction du capital social à 14,0m€ lors de l'Assemblée Générale du 19 juillet 2022.

Au 30 juin 2022, la dette financière nette s'élève à 65 787k€ et se répartit comme suit :

- 85 107k€ de dette Colcity ;
- 501k€ d'autres dettes financières ;
- (16 703)k€ de disponibilités ;
- (3 118)k€ de comptes-courants.

Au 31 décembre 2021, la dette financière nette s'élevait à 64 378k€ dont :

- 82 862k€ de dette Colcity ;
- 825k€ d'autres dettes financières ;
- (16 215)k€ de disponibilités ;
- (3 094)k€ de comptes-courants.



Point sur la situation financière du Groupe

Les comptes consolidés au 30 juin 2022 du Groupe font ressortir des capitaux propres négatifs à hauteur de (12 663)k€, contre (8 243)k€ au 31 décembre 2021.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 135 712k€ à fin juin 2022 contre 134 227k€ au 31 décembre 2021.

Les commissaires aux comptes ont émis un rapport sur les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2022.

Celui-ci contient les observations suivantes :

- Sur la continuité d'exploitation : " Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 6.2 " Continuité d'exploitation " de l'annexe des comptes consolidés semestriels condensés.
- Sur les annexes des comptes consolidés condensés : " Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :
 - La note 1 " Information relative aux comptes consolidés condensés clos le 30 juin 2022 " de l'annexe des comptes consolidés semestriels condensés, relative à la correction d'erreur des comptes à l'ouverture liée à la réévaluation de la dette COLCITY conformément à la norme IFRS 9.
 - La note 7.3 " Dette COLCITY " de l'annexe des comptes consolidés condensés, relative aux modalités du crédit et à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde mettant terme provisoire au programme de cessions d'actifs ".

Le rapport des commissaires aux comptes est consultable dans le Rapport financier semestriel.

Kevin Machefert
Directeur Général

La société Les Hôtels de Paris est un opérateur hôtelier indépendant sur le marché parisien, à Saint-Tropez et à Marrakech avec un parc de 20 établissements dont 18 à Paris. Des hôtels conceptuels design, des villas (4 étoiles ou équivalent) et des Pavillons (3 étoiles ou équivalent) répartis sur l'ensemble de la capitale, à proximité des principaux lieux touristiques et centres de congrès. Hôtels baroques, contemporains, années folles, Belle-Epoque, les 20 hôtels du Groupe racontent, chacun à leur manière, l'histoire vivante et secrète du lieu dans lequel ils sont implantés.

L'ensemble totalise 1 000 chambres qui accueillent près de 450 000 clients par an. Les Hôtels de Paris est majoritairement propriétaire de son patrimoine immobilier. De la création du concept à la gestion hôtelière, le Groupe assure la maîtrise complète de ses produits et fait ainsi la différence sur le marché de l'hôtellerie des loisirs et du tourisme.

Relation investisseurs

Kevin Machefert

5 rue des Arquebusiers

75003 Paris

+33 (0)1 55 73 75 75

www.leshotelsdeparis.com

ISIN FR 0004165801 - HDP
Euroclear 7883 Bloomberg
HP FP Reuters HDP, PA